

Commission des Relations internationales et des  
Questions européennes, des Affaires générales, des  
Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de  
santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle  
des communications des membres du Gouvernement et  
des Dépenses électorales du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017–2018

---

11 JUIN 2018

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 11 JUIN 2018 (APRÈS-MIDI)

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales (Article 81 du règlement)</b>	<b>3</b>
1.1	Question de M. Hamza Fassi-Fihri à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Accords du non-marchand».....	3
1.2	Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «État d’avancement du dossier “Conservatoire de Bruxelles”».....	4
1.3	Question de M. Christos Doulkeridis à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Questionnement au sujet du Centre Wallonie-Bruxelles à Paris» .....	5
1.4	Question de Mme Catherine Moureaux à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Marche forcée du fédéral sur le dispositif fédéral visant le travail associatif sans prise en compte des spécificités liées aux secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles» .....	7
1.5	Question de Mme Barbara Trachte à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «“What do you think?”: rapport alternatif des enfants de Belgique pour le Comité des droits de l’enfant» .....	9
1.6	Question de Mme Anne Lambelin à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Rapport alternatif de l’UNICEF sur les droits de l’enfant en Belgique» .....	9
<b>2</b>	<b>Ordre des travaux</b>	<b>12</b>

**Présidence de M. Nicolas Martin, vice-président.**

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14h15.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

## 1 Questions orales (Article 81 du règlement)

### 1.1 Question de M. Hamza Fassi-Fihri à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Accords du non-marchand»

**M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).** – Monsieur le Ministre-Président, nous avons appris le 30 mai dernier une bonne nouvelle: un accord a été trouvé entre employeurs, syndicats et votre gouvernement pour faire en sorte de revaloriser les moyens octroyés au secteur non marchand. Pour rappel, cette décision concerne plus de 21 000 équivalents temps plein qui travaillent au quotidien à la mise en œuvre des politiques dont nous discutons. Je pense notamment à tout le secteur associatif, qu'il s'agisse des fédérations sportives, des opérateurs culturels, des centres de jeunes, des télévisions locales, des milieux d'accueil, du secteur de l'aide aux justiciables et d'autres encore.

En résumé, l'accord porte sur une enveloppe de 15 millions d'euros en 2018 et de 25 millions d'euros en 2019. Ces montants permettront d'inclure de nouveaux secteurs et la poursuite de l'harmonisation barémique des travailleurs. Il nous importe de bien comprendre les tenants et aboutissants de cette décision. Comme une partie de ces montants concerne cette année, quelles démarches allez-vous accomplir pour respecter votre part de l'accord? Dans les montants que je viens d'évoquer, un montant annuel de 4 millions d'euros est prévu pour la consolidation de l'accord précédent. Pouvez-vous nous fournir une explication sur ces montants et sur cette référence à l'accord précédent? Enfin, un article de l'accord mentionne l'impact de l'augmentation barémique sur les cotisations sociales. Pouvez-vous m'indiquer ce que cela signifie? Quelles sont les solutions envisagées pour atténuer cet impact?

**M. Rudy Demotte,** ministre-président. – Monsieur, vous faites allusion à la grande inquiétude qui est suscitée dans le non-marchand francophone par la réforme wallonne des aides à la promotion de l'emploi (APE) et par la loi de relance économique adoptée au niveau fédéral, qui, à travers un de ses dispositifs, porte sur le travail associatif. Dans ce contexte, une concertation tripartite a abouti, le 30 mai dernier, à la signature des accords du non-marchand 2018-2019 au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis 2000, notre Communauté conclut avec les

partenaires sociaux ce type d'accords qui sont destinés à améliorer l'attractivité du secteur pour nos concitoyens, tout en veillant à la cohésion sociale. En raison des moyens limités de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les travailleurs du non-marchand qui relèvent de ces accords ne bénéficient pas toujours de salaires identiques à ceux de leurs collègues travaillant à d'autres niveaux de pouvoir. Le nouvel accord vise donc à résorber cet écart et à y intégrer des secteurs jusqu'ici absents comme le secteur des centres d'expression et de créativité, qui représente 220,3 équivalents temps plein ou les coordinations régionales d'écoles de devoirs.

L'effort consenti par le gouvernement va permettre de combler environ la moitié de la différence salariale à l'horizon 2019. Dans le but de conclure un nouvel accord sous cette législature, le gouvernement avait approuvé, le 10 mai et le 4 octobre 2017, l'octroi de moyens pour financer la conclusion d'un accord du non-marchand consistant en une enveloppe de cinq millions d'euros libérée à partir de 2017, par la suite portée à quinze millions d'euros en 2018, dont quatre consacrés à la consolidation de l'accord précédent, et onze à un nouvel accord en vue d'intégrer les centres d'expression et de créativité. À partir de 2019, quatre millions supplémentaires seront consacrés à la consolidation et vingt-et-un millions au nouvel accord.

Compte tenu des délais et afin d'assurer la mobilisation des cinq millions prévus au budget 2017, un accord séparé, conclu entre le gouvernement et les partenaires sociaux le 25 octobre 2017, prévoyait que ce montant serait liquidé sous la forme d'une prime unique octroyée à l'ensemble des travailleurs repris dans les cadastres au 1<sup>er</sup> juillet 2017. Pour la répartition des moyens disponibles pour l'exercice budgétaire 2018, et encore à partir de 2019, je vous confirme les éléments qui ont été rendus publics à la suite de la signature de l'accord et qui sont d'ailleurs disponibles *in extenso* sur le site du gouvernement. Je vous en épargnerai donc la lecture exhaustive.

Pour l'enveloppe de quatre millions d'euros, avant la signature de l'accord de mai, pour les secteurs socioculturels, seul l'emploi cadastré des associations en décembre 2011 était éligible à cette subvention supplémentaire de plus de 4 600 euros. C'est désormais le cadastre mis à jour au 1<sup>er</sup> juillet 2017 qui va déterminer le nombre d'emplois pris en compte, ce qui est une excellente nouvelle pour les associations dont l'emploi a augmenté entre 2011 et 2017. Au total, le secteur a connu une augmentation de près de 750 équivalents temps plein sur cette même période. Cette mesure va s'appliquer avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Son coût a été arrêté à un peu plus de 3,6 millions d'euros. Le montant initialement prévu pour cette intégration n'ayant pas été entièrement arrêté, le solde a été réparti

suisant l'accord tripartite aux secteurs qui ont connu des dépassements des prévisions budgétaires.

J'en viens aux APE. J'évoquerai ce dossier dans quelques instants puisque je répondrai à Mme Ryckmans sur le même thème. Pour ce qui est de l'accord du non-marchand, il est vrai que les discussions ont été régulièrement émaillées d'inquiétudes du côté tant des syndicats que des employeurs sur l'avenir même du dispositif APE et sur l'impact de sa réforme sur les accords du non-marchand. Il est aussi vrai, comme le signale le Centre pour l'entrepreneuriat social et coopératif (CESOC), que les discussions sur la prise en compte par la Fédération Wallonie-Bruxelles des pertes qui découleraient de la réforme APE telle que l'envisage le gouvernement wallon ont été âpres. Notre institution ne pourra pas compenser toutes ces pertes, sauf à renoncer aux moyens consentis à d'autres politiques, ce qui est inconcevable.

Mon gouvernement s'est toutefois engagé à mettre en place un groupe de négociation avec les interlocuteurs sociaux pour discuter du transfert des budgets et postes APE aux politiques fonctionnelles ainsi que pour chiffrer l'impact de la réforme dans le but de maintenir les emplois autant que faire se peut, en fonction des budgets qui auront été mis à disposition par la Wallonie. De plus, l'accord prévoit explicitement la prise en compte de son impact sur les postes APE qui relèvent au regard de la forfaitarisation des réductions de cotisations sociales, envisagée par la réforme des APE pour le différentiel généré par l'augmentation barémique prévue dans le présent accord, dès le moment de la mise en œuvre de ladite réforme et à défaut de l'introduction dans celle-ci d'un mécanisme permettant de couvrir intégralement ces impacts.

Pour conclure, je peux donc vous rassurer, le gouvernement s'engage, dès la conclusion des conventions collectives de travail, à faire en sorte que le financement des mesures retenues soit effectif et à prendre toutes les dispositions réglementaires pour qu'elles soient mises en œuvre comme je viens de l'indiquer. Vous trouverez d'ailleurs une partie de la concrétisation de cet engagement dans le décret-programme qui vous sera soumis avant l'été. Je terminerai en remerciant tous ceux qui ont rendu cet accord possible, qu'ils appartiennent au mouvement syndical ou patronal ou soient représentants des ministres compétents. Par ce succès, ils ont une nouvelle fois démontré les bienfaits d'une concertation basée sur le dialogue et le respect.

**M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).** – Monsieur le Ministre-Président, les éléments d'explication complémentaires sont intéressants. Je me réjouis à la fois de cet accord et du fait que les syndicats et les employeurs ont réussi à le conclure avec le gouvernement. Je salue l'effort soutenu dont le gouvernement fait preuve depuis deux ou trois

ans. Nous sommes ainsi passés de cinq millions d'euros à dix, quinze puis vingt-cinq. Ces montants sont considérables et destinés à des secteurs essentiels à nos yeux. Je ne vais pas les reprendre en détail. Nous serons attentifs au suivi apporté dans leur mise en œuvre.

**1.2 Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «État d'avancement du dossier "Conservatoire de Bruxelles"»**

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).** – Monsieur le Ministre-Président, je désirerais faire le point sur l'état d'avancement du projet de rénovation du Conservatoire de Bruxelles, dossier que nous suivons depuis plusieurs années. J'ai bien sûr pris connaissance des dernières discussions qui se sont tenues sur le sujet au printemps dernier. Je les rappelle brièvement.

Une société anonyme du Conservatoire de Bruxelles a été constituée. Trois actionnaires la composent: la Régie des bâtiments, la Fédération Wallonie-Bruxelles et, pour la Communauté flamande, la société anonyme *School Invest*. Chacun y a investi un capital de 500 000 euros, ce qui est conforme aux engagements annoncés depuis longtemps. Leur objectif est d'organiser la restauration du bâtiment, de la réaliser et d'en assurer le suivi. Cela étant, malgré la clarté des missions et l'urgence d'avancer, vos derniers propos n'étaient pas très rassurants. En effet, des tensions au sein du conseil d'administration semblaient hypothéquer l'avancée rapide du dossier.

Pouvez-vous faire le point sur les dernières décisions de la société anonyme chargée de la rénovation du Conservatoire de Bruxelles? Les tensions existantes au sein du conseil d'administration se sont-elles apaisées? Pour rappel, l'une des premières décisions qu'il s'était fixées consistait à établir une étude technique et un cahier de charges relatif aux travaux. Les éléments nécessaires au lancement de cette étude sont-ils en passe d'être réunis? Avez-vous des garanties sur le respect du calendrier qui prévoit le début des travaux en 2022?

**M. Rudy Demotte, ministre-président.** – Monsieur le Député, votre question me permet de faire le point sur l'avancement de ce dossier qui, de l'avis unanime, nous paraît sensible. Comme je l'ai déjà rapporté devant cette commission, différentes interventions inopportunes ou bien maladroites sont survenues au sein du conseil d'administration de la société anonyme, laissant penser que certains membres souhaitaient revenir sur les décisions qui avaient permis la création même de la société. Je pense notamment à la question du financement des travaux, mais également au rôle que doit jouer Beliris.

Voilà pourquoi, en février dernier, j'ai engagé les parties à maintenir l'état d'esprit qui avait prévalu lors des négociations, loin de toute interférence dans ce dossier. Lors de la dernière réunion du conseil d'administration, qui s'est tenue le 18 avril dernier, nos administrateurs ont eu l'occasion de rappeler les différentes balises que nous avons mises en exergue, entre autres l'exclusion de la piste *Design, Build, Finance, Maintain* (DBFM) conformément à ce qui avait été admis par l'ensemble des parties lors des négociations, ou bien encore l'importance de laisser la procédure lancée par Beliris poursuivre son chemin.

Aujourd'hui, nous sommes des acteurs très attentifs dans ce dossier. Nous continuons à adopter une position que je qualifie de constructive, au sens propre comme au figuré, pour le faire aboutir. Dans cet esprit et afin d'être totalement rassuré quant aux intentions de tous, je vous invite à me réinterroger dans les semaines qui viennent, puisque l'assemblée générale est en effet prévue très prochainement afin, notamment, de faire le point sur l'étude du masterplan lancé par Beliris et qui sera bientôt attribué, je l'espère. Comme vous le savez, c'est bien en fonction de cette attribution que nous pourrions vérifier si le calendrier que j'évoquais en février reste pertinent. Il suppose un début des travaux à la mi-2022 et un aboutissement dans le courant de l'année 2024.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).** –

Ces éléments de réponse sont rassurants. Il semble en effet que les tensions sont moins importantes, même si nous ne sommes jamais à l'abri dans ce domaine. Cela étant, j'en profite pour vous demander de faire passer un message à vos représentants. Il convient en effet qu'ils fassent preuve de la plus grande détermination afin de respecter le calendrier. Les réunions, le conseil d'administration et ces assemblées générales que vous annoncez représentent un réel espoir pour une série de membres du Conservatoire, entre autres, mais aussi de Conservamus. Ceux-ci attendent des décisions claires et fermes, ainsi que le respect des engagements qui ont été pris. Vos représentants ont donc aussi un rôle essentiel à jouer à ce sujet.

### **1.3 Question de M. Christos Doukeridis à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Questionnement au sujet du Centre Wallonie-Bruxelles à Paris»**

**M. Christos Doukeridis (Ecolo).** – Le Centre Wallonie-Bruxelles situé à Paris constitue, avec celui d'Avignon, l'une des plus grandes vitrines culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'étranger, étant donné sa situation géographique en plein cœur de Paris, une ville à l'impact culturel extraordinaire pour nos artistes. À ce titre, ce centre constitue un atout dans la politique de diffusion des acteurs culturels de la

Fédération Wallonie-Bruxelles.

Depuis quelques semaines, une information circule sur les réseaux sociaux au sujet de dysfonctionnements qui existeraient au sein de ce centre. Nombre d'actrices et d'acteurs, de directrices et de directeurs d'institutions théâtrales, aussi de grandes institutions, seraient confrontés à un manque de réactivité face à leurs demandes: courriels restés sans réponse, absence de permanence téléphonique, rendez-vous pris et non honorés sans justification, etc.

Monsieur le Ministre-Président, il nous est difficile de nous faire une idée de la situation réelle de ce centre parisien. Êtes-vous au courant des préoccupations telles qu'elles sont relayées par ces différents acteurs? En avez-vous déjà rencontré? Pouvez-vous nous donner plus d'informations sur la situation de ce centre? Quelle en est la programmation? Comment nos artistes sont-ils soutenus? Comment l'équipe est-elle constituée? Qui en a la responsabilité? D'après nos informations, une procédure de sélection pour le remplacement de l'actuelle directrice est en cours. Quelle procédure a-t-elle été mise en place pour organiser au mieux la sélection? Une évaluation du fonctionnement du centre préalable au lancement de la candidature a-t-elle eu lieu?

**M. Rudy Demotte, ministre-président.** –

Monsieur le Président, Monsieur le Député, je dois refaire ici le point sur cette question que nous considérons comme délicate. Dans le cadre de ses relations internationales, la Fédération Wallonie-Bruxelles bénéficie d'une vitrine dans le cadre de laquelle Wallonie-Bruxelles International (WBI) remplit des missions essentielles: outre la promotion de nos produits et la défense de valeurs, il y a aussi sa contribution développement général, économique et culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles et, partant, des deux régions partenaires qui s'emploient à atteindre le même objectif.

La culture – ce n'est pas un secret – est un ambassadeur extraordinaire. Elle s'inscrit par définition au cœur de notre action à tous les niveaux, comme au sein de la francophonie, par la promotion de l'usage de notre langue – véhicule culturel s'il en est. De très nombreux créateurs sont, en effet, mis en exergue dans le cadre de nos relations bilatérales. La dynamique culturelle est également présente dans notre champ de coopération. Elle permet le changement social et politique, par l'expression des valeurs évoquées et la promotion du dialogue.

La dimension culturelle sur le plan international est aujourd'hui importante aussi dans le champ de la diffusion et de la promotion de nos artistes en stimulant leur mise sur le marché. S'il est positif, voire indispensable, de favoriser les conditions de création artistique, ce n'est pas suffisant. Encore faut-il aussi reconnaître et faire apprécier la culture en Wallonie, à Bruxelles et à l'extérieur de cet espace. Pour ce faire, WBI a mis

en œuvre un éventail de programmes de soutien adaptés à chaque fois à des secteurs particuliers. Notre culture présente ainsi différentes facettes, incarnées par WB Images, WB Musiques, WB Théâtre/Danse, WB Architectures et WB Design/Mode. WBI favorisera à ce titre la présence des opérateurs culturels et des agences au sein des réseaux.

On va développer également des résidences artistiques à l'étranger. Notamment, parce que les coproductions deviennent de plus en plus nombreuses et puis parce que nous voulons renforcer la diffusion internationale de nos créateurs par le biais d'aides directes octroyées aux opérateurs culturels ainsi que les actions qui sont développées par des agences et encore – pour ne pas le citer – le Théâtre des Doms en Avignon.

Parmi les opérateurs clés de cette internationalisation et de nos acteurs culturels se trouve le point de rencontres et de promotion important qu'est le Centre Wallonie-Bruxelles situé à Paris. Ce dernier a beaucoup de missions, mais j'insiste sur la mission de promotion des créateurs wallons et bruxellois. Il y a une programmation pluridisciplinaire en arts visuels, les arts de scène, la littérature, le cinéma et les missions de ce centre consistent à soutenir les jeunes créateurs dans leur effort de promotion internationale. Le centre assure aussi la présence à chaque événement d'opérateurs culturels dans les marchés sectoriels d'envergure. Il fait en sorte de s'associer avec de grands festivals ou encore de grandes institutions culturelles françaises pour amplifier les choses. Enfin, et même si la liste des missions du centre n'est pas exhaustive, il tente de tisser des partenariats avec les structures culturelles au sein des relations bilatérales.

C'est dans ce cadre que Mme Anne Lenoir – qui est la première directrice à avoir été désignée lors de la carrière diplomatique à la suite d'un appel à candidatures – et son équipe ont fourni depuis des années un travail impressionnant – et j'ose même dire remarquable! – qui a permis au Centre Wallonie-Bruxelles de développer le réseautage auquel je faisais allusion pour les artistes de Wallonie et de Bruxelles avec de grandes institutions parisiennes et françaises comme le Théâtre de Chaillot, pour les compagnies de danses contemporaines, la Maison des métallos, le 104, le Théâtre de la Bastille, le Théâtre de la Ville ou encore le Théâtre de Vanves où nombre de nos compagnies théâtrales ont déjà été programmées. Il en va de même pour les arts visuels avec le Musée en Herbe, le Centre Pompidou, tout proche. Il va aussi de même pour le cinéma avec la Cinéma-thèque de France, pour la littérature avec la Bibliothèque nationale de France François Mitterrand, des bibliothèques et médiathèques de la Ville de Paris ou encore la Bibliothèque de l'Arsenal.

Au cours de l'année 2017, le Centre Wallonie-Bruxelles a accueilli 26 300 visiteurs et spectateurs.

Pour répondre précisément à votre question, je vous donnerai également les chiffres de la programmation. En arts de la scène, 31 événements ont été programmés, mettant en valeur 27 compagnies de théâtre, de danse ou des groupes musicaux de Wallonie et de Bruxelles. En arts visuels, cinq grandes expositions ont été proposées, accompagnées de deux conférences, d'un colloque international, d'une table ronde et d'un spectacle. Le secteur des Lettres a organisé 32 événements, dont neuf bistrots littéraires, trois brunchs de rentrée, trois lectures musicales, trois spectacles, deux remises de prix, trois rencontres-lectures, une mise à l'honneur de maison d'édition et un hommage.

Enfin, dans le domaine du cinéma, 32 séances ont été également programmées, dont 16 consacrées au Festival «Le court en dit long», l'unique compétition en France réservée aux courts métrages belges francophones. Le Centre Wallonie-Bruxelles International (WBI) a en outre organisé 98 projections professionnelles, soit des séances en cours de montage, des projections destinées à des exportateurs internationaux et à des distributeurs français, des projections de presse et d'équipe ou encore des séances réservées aux sélectionneurs de festivals tels que la Quinzaine des réalisateurs à Cannes, la Semaine de la critique à Cannes, le Festival du film francophone d'Angoulême, l'Arras Film Festival ou encore le Festival Premiers Plans d'Angers.

Enfin, le rendez-vous annuel pluridisciplinaire qu'est le Festival Francophonie métissée a porté les valeurs de la Francophonie autour de ces vingt soirées, avec élégance, dont quatorze étaient liées à la Quinzaine du cinéma francophone, le plus souvent présent en présence du réalisateur. Soit 127 événements publics qui ont été présentés en 2017.

Par ailleurs, la salle d'exposition du Centre Wallonie-Bruxelles est ouverte sept jours sur sept, de 9h00 à 19h00 en semaine et de 11h00 à 19h00 le weekend. Elle n'est fermée que les jours fériés français. Enfin, chaque année, le Centre produit des rapports d'activités chiffrés et circonstanciés qui relatent la programmation et les retombées pour les artistes.

Pour conclure, je ne souhaite pas entrer dans des polémiques qui ont été nourries sur les réseaux sociaux. Je trouve celles-ci étonnantes au regard des éléments cités et des très nombreux retours positifs que je reçois régulièrement. Il est évident que toute personne qui sollicite le centre en matière de programmation doit obtenir une réponse à ses demandes et questions, qu'elle soit positive ou négative. Si des manquements devaient être effectivement constatés, il serait normal d'envisager des révisions de procédure à ce sujet. Mais, de là à

jeter, à travers les réseaux sociaux, le discrédit sur une direction et une équipe, il y a un pas que je me refuse à franchir.

Par ailleurs, je ne voulais pas terminer cette réponse sans remercier Mme Lenoir qui, dans quelques semaines, va prendre une retraite bien méritée, pour le travail accompli à Paris depuis 2012. Pour lui succéder, une procédure de recrutement a été lancée par WBI. Elle a été approuvée par le gouvernement qui confirme que le futur directeur ou la future directrice devra être désigné(e) dans un cadre se situant hors de la carrière diplomatique. La procédure comprenait le lancement d'un appel à candidatures diffusé à large échelle, notamment sur les sites internet de WBI et du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'au travers de leurs réseaux sociaux et par voie de presse. Les candidatures devaient être rentrées avant le 27 avril, le cachet de la poste faisant foi. Trente-six personnes ont fait la démarche de remettre leur candidature. La procédure comporte deux tests, une épreuve écrite et une épreuve orale, qui vont se tenir début juillet. Elle prévoit également l'installation d'une commission de sélection composée pour un tiers de membres choisis en dehors de l'organisme et qui doivent présenter une compétence incontestable dans le domaine considéré.

Elle comprend aussi au moins un représentant du ministre-président et de la ministre de la Culture. Cette commission va être chargée de classer les candidats en 2 catégories (aptes ou inaptes) et de rendre au gouvernement un avis motivé sur leur admissibilité et sur le degré d'adéquation de leurs compétences, expériences et aptitudes au regard de la description de fonction et du profil de compétences. L'administrateur général transmettra le rapport de la commission au ministre-président, avec copie au ministre de la Fonction publique. J'espère que ma réponse vous éclaire le plus complètement possible.

**M. Christos Doulkeridis (Ecolo).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour votre réponse complète et concrète qui recadre les missions internationales dans lesquelles s'inscrit le centre Wallonie-Bruxelles à Paris.

Je pense que les attentes des secteurs culturels sont légitimes. Tant dans le monde politique que dans les médias ou dans le secteur de la culture, il est normal de répondre de son action et de rendre des comptes. C'est dans cette logique qu'apparaissent aujourd'hui de nombreux questionnements parfois relayés sur les réseaux sociaux. Ma question n'était pas lapidaire et relayait des inquiétudes exprimées sur Facebook dans un message demandant de confronter des expériences personnelles à celles d'autres personnes qui auraient éventuellement rencontré les mêmes difficultés. Je trouve cette démarche parfaitement légitime. C'était l'exact opposé d'une attitude poujadiste puisque le but n'était pas de généraliser une perception personnelle, mais bien de

s'enquérir des diverses expériences par rapport au centre Wallonie-Bruxelles à Paris.

J'entends les événements qui ont eu lieu dans les différentes disciplines que vous avez rappelées. Il est normal que les attentes soient importantes vis-à-vis de ce centre compte tenu de l'importance qu'il revêt. Je dirais que toutes les préoccupations exprimées doivent même nous rassurer sur le fait que nous avons raison d'investir des moyens importants pour avoir une présence à Paris dans les différentes disciplines qui concernent tous les acteurs de la culture en Belgique francophone. Ces préoccupations doivent obtenir des réponses.

Au sujet de la procédure de recrutement, Mme Lenoir est la première à avoir été sélectionnée en dehors d'un processus diplomatique, ce qui est vraiment essentiel.

Vous m'avez expliqué le processus de recrutement et l'appel aux candidats qui a été lancé. Je dois vous relayer le fait que beaucoup d'acteurs – et vous seriez parfois étonnés de savoir lesquels – ont le sentiment que les dés sont pipés dans les procédures en rapport avec ce centre. Si je me permets de poser la question et d'insister sur ce processus indépendant, c'est justement pour essayer d'apporter des réponses aussi concrètes que possible. Il est essentiel que les différents acteurs culturels de notre Communauté aient la conviction que les choses se font de la manière la plus objective. Il est un fait que tout le monde ne peut pas être relayé et que certaines demandes sont parfois refusées ou postposées. Mais une telle réponse est plus facile à entendre pour les différents acteurs culturels de la Communauté française s'ils ont l'impression que le choix se fait sur des bases qui sont les plus objectives possible. Connaissez-vous l'échéance du processus de sélection?

**M. Rudy Demotte,** ministre-président. – La mi-juillet.

**M. Christos Doulkeridis (Ecolo).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour cette précision.

**1.4 Question de Mme Catherine Moureaux à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Marche forcée du fédéral sur le dispositif fédéral visant le travail associatif sans prise en compte des spécificités liées aux secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles»**

**Mme Catherine Moureaux (PS).** – Monsieur le Ministre-Président, j'ai suivi de près l'évolution du dossier sur la défiscalisation de 500 euros du travail occasionnel et/ou associatif et vous ai interrogé à plusieurs reprises à ce sujet. Tout comme vous, je déplore l'absence totale d'écoute du gouvernement fédéral. À mon sens, la concertation aurait dû faire émerger des solutions

constructives et, pourquoi pas, une mise en œuvre ciblée sur le secteur sportif pour, à tout le moins, tenir compte des spécificités des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous ne dirons jamais assez combien il est regrettable que le point de vue des associations francophones n'ait pas été entendu. Il s'agit, en fait, d'une gifle pour le fédéralisme loyal auquel certains prétendent être attachés.

Nous nous exprimons au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais je me suis également entretenue à ce sujet avec le secteur associatif flamand qui partage en grande partie nos inquiétudes. Le dialogue avec le niveau fédéral se heurte à double titre à des difficultés. La manière dont ont été traités le secteur associatif francophone et ses représentants – dont vous faites partie – est, selon moi, une nouvelle manifestation du cynisme et du manque d'intérêt pour la concertation et le dialogue. Nous sommes aujourd'hui consternés. Pouvez-vous indiquer la teneur des discussions qui sont menées aujourd'hui sur cette défiscalisation de 500 euros? Pouvez-vous déjà nous fournir davantage d'informations concrètes sur la suite du processus? Quoi qu'il arrive, en effet, les entités fédérées devront appliquer la loi fédérale lorsqu'elle sera votée. Avez-vous des contacts avec la Wallonie à ce sujet? Dans l'affirmative, quelle est la position de son gouvernement? Le gouvernement de la Commission communautaire française s'est souvent exprimé de manière circonstanciée sur la question et vous vous êtes également prononcé. C'est pourquoi ma troisième question concerne le gouvernement wallon.

**M. Rudy Demotte**, ministre-président. – Madame, nous sommes consternés, et nous ne sommes pas les seuls. Que ce soit moi-même, des membres de cette assemblée, dans le non-marchand, mais aussi au sein des classes moyennes, sur le banc patronal, dans les organisations syndicales, francophones ou néerlandophones, les voix ne s'expriment pas de manière dissonante. La Fédération flamande des Indépendants (UNIZO) vient d'ailleurs de déclarer son intention d'attaquer la défiscalisation de 500 euros devant la Cour constitutionnelle si la mesure devait être adoptée en l'état.

Au-delà de la consternation des uns, je ressens aussi peut-être quelque chose de pire, c'est le mépris des autres, le mépris du gouvernement fédéral pour la concertation, notamment lors du dialogue avec les entités fédérées... francophones. Ce dossier du travail semi-agoral aurait pu être un dossier emblématique de ce fédéralisme de coopération, qui, même s'il a ses qualités et ses défauts, n'est que peu mis en pratique. La Fédération Wallonie-Bruxelles se veut pourtant de ces acteurs qui y croient. C'est pourquoi depuis que nous avons connaissance du dossier, nous avons, avec l'indéniable soutien de la Commission communautaire française, appelé à la concertation. C'est

aussi pourquoi nous avons très vite constaté que ce projet de loi créait une concurrence déloyale entre les travailleurs, il instillait une forme de perversion du volontariat, il ébranlait – je ne devrais pas en parler à l'imparfait parce que c'est encore toujours le cas – les normes d'encadrement destinées à garantir la qualité des services d'intérêt général assurés par de nombreux membres des secteurs associatifs. Rien n'y fait, tout ce que nous avons obtenu, c'est une fin de non-recevoir. Malgré des avis chaque fois négatifs, notamment du Conseil national du travail, des partenaires sociaux réunis au sein d'une commission paritaire ou des organes d'avis francophones, à l'exception du secteur du sport amateur, malgré nos propositions constructives d'amendements, malgré les réunions auxquelles nous avons participé sur le plan ministériel avec nos collaborateurs, malgré les réunions du comité de concertation, malgré les courriers adressés à la ministre De Block, malgré la procédure en conflit d'intérêts, malgré la mobilisation du syndicat des employeurs, nous n'avons rien obtenu.

Pourquoi tant d'obstination? Tout simplement parce que cette loi de relance économique est considérée comme un trophée, qui ne tolère aucune critique, d'un des partis de la majorité fédérale. Il est assez extraordinaire de constater qu'une loi correctrice est d'ores et déjà annoncée alors qu'on ne tient pas compte de la négociation. La loi initiale est mauvaise, mal ficelée. Nous sommes en droit de nous interroger sur la manière dont est gérée la chose publique. Plus grave encore est le mépris que nous ressentons. J'en veux pour preuve les termes utilisés par la ministre De Block lors du dernier comité de concertation, lorsque, commençant son intervention en néerlandais, elle affirmait attendre et n'avoir reçu aucune proposition constructive et que si c'était pour tout défaire, elle n'en voulait de toute façon pas. Je traduirais son sens du dialogue par ces deux mots en français: «ça suffit». J'ai connu des formes d'ouverture plus avancées. Cette anecdote est révélatrice du climat général dans lequel nous baignons aujourd'hui. Nous assistons à une bataille idéologique et nous ne connaissons et ne subissons que trop cette idéologie qui consiste à imposer le «tout au marché» et à élargir toujours davantage sa sphère d'influence. Ceci passe par une déstructuration et un nivellement par le bas des droits pour aboutir à un individu à la flexibilité totale, échappant à l'impôt, pouvant fournir des prestations pour compte de tiers sous un statut qui est celui d'une défiscalisation alors que ces tâches auraient pu être réalisées dans le cadre associatif, intrafamilial ou de l'entraide entre voisins.

Le passage en force de cette loi de relance économique est un nouveau coup de canif dans le modèle social. Un de plus, diront certains. Concrètement, si le vote final devait intervenir, je soumettrais le texte de loi au centre d'expertise juridique du Ministère. Il me semble en effet op-



portun de vérifier que les dispositions de ce texte ne portent pas atteinte à la qualité des services d'intérêt général assurés par de nombreux acteurs associatifs. Nous n'avons pas encore épuisé la totalité des voies et moyens, nous restons extrêmement attentifs à l'évolution de la question.

**Mme Catherine Moureaux (PS).** –

Monsieur le Ministre-Président, ce dossier génère effectivement des craintes, notamment celles d'une déprofessionnalisation et d'une dérégulation, de l'associatif d'abord avant de s'étendre au reste du marché du travail. C'est un premier pas vers une dérégulation centrée sur l'individu, son contrat de travail et son contrat avec la société qui tend à être profondément modifié. À côté de ces craintes largement partagées, il y a aussi des évidences. Certaines sont objectives, comme une diminution immédiate des recettes de la sécurité sociale. Aucune étude ne démontre les effets positifs d'une telle mesure. Quant à l'évidence subjective, nous pouvons citer un mépris et un manque de concertation. Je partage l'idée que nous sommes dans une forme de bataille idéologique, même si je vous avoue que durant toute la durée du processus de concertation, nous avons essayé de nous plier à l'exercice du concret pour ne pas rester campés sur des positions idéologiques. J'entends votre souhait, extrêmement judicieux, d'envisager les recours que nous pourrions déposer. Je pense que c'est votre devoir en tant que ministre-président protecteur du terrain associatif en Fédération Wallonie-Bruxelles. En tant que parlementaire investie de ce dossier, je réfléchis aussi de mon côté à entreprendre d'autres actions qui pourraient aider le gouvernement à continuer de défendre au mieux les associations.

**M. le président.** – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 15h00 et reprise à 15h05.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

**1.5 Question de Mme Barbara Trachte à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «“What do you think?”: rapport alternatif des enfants de Belgique pour le Comité des droits de l'enfant»**

**1.6 Question de Mme Anne Lambelin à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Rapport alternatif de l'UNICEF sur les droits de l'enfant en Belgique»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Barbara Trachte (Ecolo).** – Ce 4 juin, les défenseurs belges des droits de l'enfant étaient présents à Genève afin de faire entendre leur point

de vue sur la situation des droits des enfants en Belgique auprès du Comité des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations unies (ONU). À cette occasion, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) a rendu public son rapport «*What do you think?*» qui reflète précisément le point de vue d'enfants vivant en Belgique sur le respect de leurs droits.

Les conclusions de ce rapport sont affligeantes dans bien des domaines relevant, entre autres, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment la migration, l'accueil des enfants migrants, la pauvreté, la précarité, l'éducation ou encore la vie dans les quartiers. Dans divers domaines, les enfants se sont exprimés et ont estimé que de grands progrès restaient à accomplir en Belgique afin de garantir à chaque enfant une vie digne et le respect de ses droits. Ce nouveau rapport complète le rapport alternatif des organisations non gouvernementales (ONG) déposé en février 2018. Dans quelques semaines, ce sera au tour de la délégation belge d'être entendue devant ce même comité pour faire état et défendre les politiques qui ont été instaurées ces cinq dernières années, aux différents niveaux de pouvoir, pour faire respecter les droits des enfants.

Monsieur le Ministre-Président, je souhaiterais connaître la réaction du gouvernement à ces deux rapports et la vôtre en particulier, puisque vous êtes chargé de la coordination de la politique relative aux droits de l'enfant. Pour ce qui concerne la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'essentiel du rapport traitant de l'école, j'ai aussi interrogé votre collègue ministre de l'Éducation à ce sujet.

Concernant le respect des droits de l'enfant, la répartition des compétences en Belgique rend plus difficile la mise en œuvre d'une politique cohérente dans les différentes matières et notamment au niveau régional. Nous nous demandons régulièrement si les compétences du délégué général aux droits de l'enfant ou du commissaire aux droits de l'enfant ne devraient pas être élargies aux compétences régionales. En effet, le pouvoir régional évoque très peu les enfants alors que certaines de ses compétences ont une incidence directe sur leur vie. Quelle coordination avez-vous avec les autres niveaux de pouvoir pour mieux mettre en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant? Quelle sera la réponse donnée par la Belgique aux Nations unies?

**Mme Anne Lambelin (PS).** – L'UNICEF a récemment publié son rapport alternatif sur les droits de l'enfant en Belgique. Ce rapport présente une compilation des études réalisées ces huit dernières années sur le bien-être des enfants dans notre pays. Il évoque notamment la condition des enfants migrants et réfugiés, la problématique de la pauvreté ou encore l'égalité des chances à l'école. Cette fois-ci, le rapport met en lumière la parole des enfants eux-mêmes.

Les propos tenus par les enfants migrants et réfugiés interpellent particulièrement: les jeunes s'inquiètent des procédures souvent longues et très compliquées. Ils souffrent également de l'absence de leur famille. Les enfants réclament surtout de la stabilité. Je cite l'un d'eux: «Si j'étais ministre, j'aimerais rester toujours dans la même institution et voir mes parents de temps en temps». Cet enfant a en effet déjà changé sept fois d'institution. Voilà des mots auxquels nous ne pouvons pas rester insensibles.

L'égalité des chances, en particulier à l'école, constitue également un thème central de ce rapport. Les jeunes socialement plus vulnérables se sentent parfois discriminés à l'école. Ils ont l'impression de ne pas être considérés à leur juste valeur. Les professeurs, quant à eux, sont parfois bien démunis face à ces enfants dont la situation familiale est compliquée. Évidemment, de telles situations influencent leurs résultats scolaires.

Les enfants des milieux populaires changent aussi souvent d'école ou d'orientation vers les secteurs technique et professionnel, parfois sans une réelle prise en compte de leurs compétences. Ils se sentent traités comme des écoliers de seconde zone, car, selon eux, ils sont envoyés dans des écoles dites «poubelles». Outre l'école, les enfants issus des milieux plus précaires n'ont pas souvent accès aux loisirs. Pourtant, il semble avéré qu'avoir des activités en dehors de l'école favorise le bien-être des enfants. Livrés à eux-mêmes, ces enfants côtoient souvent l'insécurité et la violence.

Nous ne pouvons pas rester muets et insensibles face à ces préoccupations soulevées par les enfants eux-mêmes. Nous avons le devoir d'agir pour améliorer la vie de tous ces enfants vivant sur notre territoire. L'école a un rôle de levier social à jouer. En aucun cas le statut social de l'enfant ne devrait déterminer sa réussite scolaire. Il est donc essentiel d'écouter ces enfants et de mettre en place de réelles politiques d'accompagnement et une réelle égalité des chances.

Monsieur le Ministre-Président, avez-vous pris connaissance de ce rapport publié par l'UNICEF? Quelles sont vos conclusions? Quelles sont les priorités du gouvernement dans ce domaine? Comment expliquer que le rapport puisse soutenir que l'école ne joue pas son rôle de levier social? Comment changer cela? Une concertation avec les ministres chargés des aspects mis en lumière par les divers témoignages des enfants est-elle prévue? Quelles actions pourriez-vous conjointement prendre pour améliorer la vie de ces enfants?

**M. Rudy Demotte**, ministre-président. – J'ai pris connaissance du rapport de l'UNICEF et des éléments négatifs qu'il pointe. Comme vous, j'ai été interpellé par ces constats. Nous connaissons

les constats qui concernent l'école et savons qu'un chantier de grande ampleur est mis en œuvre pour y répondre, à savoir le Pacte pour un enseignement d'excellence. Ce dernier vise à assurer des apprentissages pour tous, à lutter contre la ségrégation scolaire – un enjeu majeur pour notre enseignement – et à sortir du déterminisme social. Il s'agira ainsi de permettre à chacun de développer son potentiel talentueux et de s'orienter sur une base positive.

Nous souhaitons dès lors réformer un système scolaire qui sépare encore beaucoup trop les élèves en fonction de plusieurs typologies: l'intelligence, l'origine sociale et les résultats scolaires. Aujourd'hui, un ensemble de phénomènes contribuent à creuser les écarts de performance entre les établissements. L'enseignement devrait, au contraire, être un outil d'émancipation, de justice, de préparation à la vie en société, et, en définitive, de transformation de la société.

Le Pacte entend opposer à ce modèle de séparation un modèle d'école inclusive, tout en permettant aux équipes éducatives d'affronter une plus grande hétérogénéité des classes. À cette fin, il prévoit notamment de réduire de 50 % le taux de redoublement et de décrochage d'ici à 2030, tout en augmentant les résultats moyens des élèves dans les savoirs de base. Il s'agit d'un élément capital, lorsqu'on sait qu'en 2012, le taux des élèves de 15 ans ayant redoublé au moins une fois était de 13 % dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de 48 % chez nous.

Si la réussite ne se décrète pas – pas plus d'ailleurs que l'interdiction générale du redoublement –, notre objectif ne peut être atteint qu'en coordonnant plusieurs leviers. Il s'agira notamment de mobiliser les équipes éducatives et les partenaires de l'école autour d'une approche que nous souhaitons cohérente et d'élaborer des stratégies de lutte contre l'échec scolaire, le redoublement, l'absentéisme et le décrochage. Un dialogue renforcé avec les familles et la valorisation des outils d'innovations pédagogiques sont tout aussi essentiels. Ces phénomènes doivent être inscrits comme prioritaires dans le cadre des plans de pilotage et du contrat d'objectif de chaque établissement.

La situation des enfants migrants est effectivement un point de préoccupation. Comme vous le savez, cette matière est partagée entre les différents niveaux de pouvoir. Notre Fédération y tient sa place. Nous pouvons ainsi citer: la consolidation du plan «MENA», pour les mineurs étrangers non accompagnés, qui assure 130 places d'accueil collectif à partir d'opérateurs agréés par l'aide à la jeunesse; le groupe permanent Convention internationale des droits de l'enfant, qui s'est également saisi de cette question et a, pour sa part, organisé une série d'échanges et d'auditions visant à mutualiser les forces disponibles en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les cinquième et sixième rapports périodiques combinés de la Belgique au Comité des droits de l'enfant des Nations unies ont été remis en juillet 2017. Nous serons convoqués à une date non encore fixée et nous pourrions alors aussi évoquer des mesures prises depuis la rentrée de ces rapports. Par ailleurs, une séance spéciale du Groupe permanent est programmée dans le courant de ce mois pour un échange sur les rapports alternatifs et la préparation de notre contribution à l'audition de la Belgique.

Enfin, l'évaluation finale de notre Plan d'action des droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles sera réalisée pour mai 2019. Le lien étroit entre ce rapport et la Déclaration de politique communautaire (DPC) a pour conséquence que la réalisation d'un grand nombre de projets du Plan est dépendante de plusieurs chantiers majeurs actuellement menés, tels le Pacte d'excellence, la réforme des milieux d'accueil pour en améliorer l'accessibilité, ou encore la réforme de la formation initiale des enseignants qui devrait intégrer des matières relatives aux droits de l'enfant et une attention aux mécanismes d'exclusion et de ségrégation.

Nous pouvons aussi nous réjouir des avancées engagées dans le cadre du Plan d'action des droits de l'enfant, qui répondent à des observations finales formulées par le Comité des Nations unies pour les droits de l'enfant, à l'attention de la Belgique en 2010. Une série de réalisations peuvent être citées: la création de places en institutions de placement, l'augmentation des budgets attribués au secteur de l'aide à la jeunesse et aux centres de vacances, l'octroi d'un encadrement supplémentaire pour lutter contre l'échec scolaire, le développement de la cellule «Accessibilité Inclusion Recherches et Nouveautés» de l'ONE (CAIRN ONE), l'adoption du décret relatif aux aménagements raisonnables dans l'enseignement, le développement du plan intersectoriel de lutte contre le décrochage scolaire ou encore le lancement d'un cours d'éducation à la philosophie et la citoyenneté (EPC) qui inclut les droits de l'enfant dans son programme.

Pour être complet, je tiens à signaler que deux démarches participatives auprès des enfants sont en cours, afin de recueillir leurs propositions concernant la mise en place des mesures pouvant améliorer la prise en compte de leurs droits dans les années à venir.

Sur le plan du Conseil de l'Europe, la Fédération Wallonie-Bruxelles participe aux travaux concernant les enfants migrants, notamment pour améliorer le service de tutelle. Tout indique que nous sommes loin d'être inactifs dans le domaine des droits de l'enfant, mais nous devons rester attentifs et volontaristes, car c'est un combat essentiel et capital pour notre avenir. Vous en avez, je crois, la pleine conscience à l'audition de quelques éléments que je viens de vous citer, qui font partie d'un dispositif que nous réexaminons

de manière régulière pour répondre effectivement aux observations que nous dressons.

*(M. Jacques Brotchi, président, prend la présidence)*

**Mme Barbara Trachte (Ecolo).** – Nous sommes ici face à un nouvel indicateur, différent de ceux que nous avons coutume d'utiliser, car c'est la parole des enfants qui est mise en avant afin de leur permettre d'évaluer leurs propres droits.

Je suis contente de vous entendre dire que des démarches participatives avec des enfants sont en cours afin d'améliorer leurs droits et que la Fédération Wallonie-Bruxelles y est partie prenante. Nous avons l'habitude de voir des indicateurs de nature quantitative. Toutefois, nous percevons bien à la lumière de ce rapport que tenir compte de la voix des enfants et de la manière dont ils perçoivent les politiques que nous menons avec ces indicateurs quantitatifs n'est pas suffisant. D'où l'intérêt de ces démarches participatives en cours. Je reviendrai vers vous ultérieurement pour en savoir davantage.

De manière globale, tant pour la Fédération Wallonie-Bruxelles que pour les autres niveaux de pouvoir, et, quelle que soit l'orientation politique, l'objectif est le même: ne plus se retrouver dans cinq ans épinglés dans un rapport tirant des constats de cette nature sur les droits de l'enfant, qui plus est par les enfants eux-mêmes. Les conclusions de ce rapport ne sont ni dignes des enfants ni dignes de la Belgique!

Il me paraît essentiel de se coordonner avec les autres niveaux de pouvoir. Si, en Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons l'habitude de nous occuper des droits de l'enfant – et il reste encore du travail, malgré tout – à d'autres niveaux de pouvoir, ce n'est pas le cas. Il est extrêmement rare que le pouvoir régional aborde la question des enfants dans les politiques de mobilité, d'aménagement du territoire ou de propreté. Les enfants sont souvent les oubliés de ces matières, car on estime que les droits de l'enfant relèvent de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il me semble également important de créer des coordinations au-delà des niveaux de pouvoir pour renforcer le respect des droits de l'enfant, de manière transversale, dans toutes les politiques.

**Mme Anne Lambelin (PS).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour votre réponse très complète. Effectivement, nous savons que la Fédération Wallonie-Bruxelles prend ses responsabilités et mène une politique constructive, qu'il s'agisse des enfants à l'école, à travers le chantier du Pacte d'excellence, ou de la politique des MENA et des réformes la concernant. Nous avons vraiment ce sentiment positif que tous les moyens sont mis en œuvre pour atteindre cet objectif. Il s'agit d'une très bonne chose et votre réponse a mis en avant une série d'actions allant dans ce sens.

Il est vrai que ce rapport est assez original, puisqu'il partage la vision des enfants. Je rejoins les propos tenus par ma collègue et souhaite également saluer ces démarches participatives mises en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je tiens aussi à insister sur l'importance de la coordination entre les niveaux de pouvoir, car nous savons, malheureusement, que les limites se trouvent là. Il arrive, par exemple, pour les MENA, qu'un manque d'aide venant d'un autre niveau de pouvoir mette à mal les ambitions de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## 2 Ordre des travaux

**M. le président.** – Les questions orales à M. Rudy Demotte, ministre-président, de Mme Barbara Trachte, intitulée «Questionnements au sujet du Centre Wallonie-Bruxelles à Paris», et de M. Jean-Charles Luperto, intitulée «Accord intervenu avec les secteurs non marchands ce 30 mai dernier», sont retirées.

La question orale de Mme Hélène Ryckmans à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE)», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

*– L'heure des questions et interpellations se termine à 15h25.*